



**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

ACADÉMIE DE MAYOTTE

Session 2024

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

DU 02 AU 24 novembre 2023 à 12H 00

Cette procédure concerne les candidats individuels
(candidats libres, CNED libre, établissement privé hors contrat)

Les candidats inscrits au CNED en classe complète réglementée
doivent s'adresser au CNED pour leur inscription.
Ils ne sont pas concernés par cette procédure.

Les candidats qui, à **titre dérogatoire**, demandent à subir l'épreuve de Français en même temps que les autres épreuves du baccalauréat, sont concernés par cette procédure.
Ils ne doivent pas s'inscrire à l'examen sur le niveau 1^{ère}.

CRÉATION DU COMPTE UTILISATEUR

JE N'AI JAMAIS EU DE COMPTE CANDIDAT CYCLADES

Je me connecte sur le portail d'inscription de l'académie de Mayotte
[cliquer ici](#) (connexion au portail cyclades)

- Je clique sur **créer mon compte**
- Je saisis toutes les informations demandées
- **L'adresse mail est l'identifiant du compte, il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par adresse mail.**
- **Le mot de passe doit comporter au moins une majuscule, une minuscule et un caractère spécial. Le nombre de caractère doit être compris entre 8 et 20.**

Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée :
Je clique sur le lien d'activation **dans les 48h suivant la réception.**
(je vérifie également mes spams)

Je peux alors me connecter à l'aide de mon adresse mail et de mon mot de passe.

Je garde précieusement ces identifiants, ils me permettront de télécharger mes convocations et mon relevé de notes après les résultats du baccalauréat.

J'AI DÉJÀ UN COMPTE CANDIDAT CYCLADES

Je me connecte directement [en cliquant ici](#) puis « Me connecter ».

J'AI UN COMPTE CANDIDAT CYCLADES MAIS J'AI OUBLIÉ MON MOT DE PASSE

Je me connecte directement [en cliquant ici](#) puis « Me connecter »

Je saisis le mail utilisé lors de mon inscription sur cyclades et je clique sur « mot de passe oublié » pour réinitialiser mon mot de passe

MON INSCRIPTION

Je clique sur le menu **M'inscrire** :

- Puis je choisis l'examen (Baccalauréat général ou technologique),
- La session (2024),
- L'Académie de Mayotte et je valide,
- Je complète l'ensemble des onglets

IDENTIFICATION

Dans la rubrique « adresse »,

je pense à indiquer « Chez M. ou Mme » si mon nom ne figure pas sur la boîte aux lettres

Une fois ma candidature enregistrée :

Je me rends compte avoir commis une erreur dans la saisie de mes données après la date de clôture du service d'inscription,

Je contacte le service gestionnaire DEC pour faire une demande de modification.

Je peux alors me connecter à l'aide de mon adresse mail et de mon mot de passe.

INFORMATIONS CANDIDATURES

Cette étape est importante car elle détermine la nature de mon évaluation.

Je renseigne la catégorie candidat qui me correspond :

- **Individuel** (si je suis inscrit(e) en CNED libre, en candidat libre ou scolarisé(e) dans un établissement hors contrat).
- Je renseigne mon établissement (il s'agit d'un établissement fictif) : je choisis dans le menu déroulant le lieu le plus proche de mon domicile.
(je serai convoqué.e à proximité de cette zone pour mes épreuves).
- J'indique si je demande un aménagement de mes épreuves.

QUALIFICATIONS

Je renseigne ma voie : générale ou technologique (préciser la série techno)

Je renseigne les **2 enseignements de spécialité** (au choix pour le bac général/associés à la série d'inscription pour le bac technologique)

- Si je m'inscris à [l'EDS EPPCS](#), je n'oublie pas de **cocher la case signifiant que je donne mon consentement pour l'enregistrement audiovisuel de ma prestation** et son visionnage par les membres du jury dans le cadre de l'épreuve orale de l'EDS.
- Je renseigne mes choix de **langue pour la LVA et la LVB**
- Je renseigne mes choix de **2 disciplines pour l'EPS** ou, le cas échéant, *mon inaptitude partielle ou totale à l'EPS*
- Si je redouble et que je peux bénéficier de **conservation de notes**, je complète « le formulaire de demande de conservation de notes » correspondant à ma filière :
 - **voie générale** ou **voie technologique**.
- Si je peux bénéficier de **dispenses d'épreuves** : candidat déjà **titulaire d'un bac** ou qui a **changé de voie/série**, je m'inscris quand même à **toutes les épreuves**, et je complète le « formulaire de demande de dispense » correspondant à ma situation.

Le choix de la conservation de notes ou de la dispense d'épreuves, ne permet pas d'obtenir de mention à l'examen.

- Je peux renseigner **1 ou 2 choix d'enseignements optionnels**

NUMÉRO D'INSCRIPTION

Je prends en note mon numéro candidat

- Je peux éditer ma confirmation en cliquant sur **Visualiser/Imprimer**

RÉCAPITULATIF

Cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment

- Je dois cliquer sur le bouton **Enregistrer** pour terminer mon inscription

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Ma confirmation d'inscription est également disponible dans **Mes documents**.

Je peux l'enregistrer au format pdf sur mon ordinateur

- Une fois ma confirmation d'inscription éditée et imprimée, je vérifie et corrige les erreurs éventuelles (en ligne tant que le service d'inscription est ouvert).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Après la fermeture du serveur, les informations devront être corrigées en rouge sur la confirmation d'inscription

Pour finaliser mon inscription, je dépose à la DEC au plus tard le : **vendredi 1^{er} décembre 2023**

Les documents suivants :

- Ma confirmation d'inscription signée (et éventuellement corrigée en rouge)
- Une photocopie de ma pièce d'identité
- Une photocopie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou à la journée d'appel de préparation à la défense si je suis de nationalité française, ou si je possède la double nationalité

A défaut :

- Pour les candidats seulement convoqués à la JDC, attestation établie par leur centre du service national de rattachement les plaçant provisoirement en règle au regard de leurs obligations de service national,
- Ou pour les candidats non encore convoqués à la JDC, attestation de recensement délivrée par la mairie,
- Ou pour les candidats exemptés de la JDC, attestation individuelle d'exemption.
- **Le certificat médical EPS** type téléchargeable sur le site www.ac-mayotte.fr selon ma situation (inapte total ou inapte partiel).
- La copie du justificatif de statut délivré par le [ministère des sports](#) pour les sportifs haut niveau (SHN) à transmettre par mail.
- Pour les candidats en situation de handicap ayant saisi une demande d'aménagement d'épreuve, il est nécessaire de compléter la demande et de la déposer à la DEC.

Tout autre document demandé selon ma situation (ex : relevé de notes d'un Bac obtenu lors d'une session précédente, dernier relevé de notes pour les candidats précédemment inscrits dans une autre académie...)

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CANDIDATS

Tout dossier non déposé dans les délais pourra entraîner l'annulation de l'inscription.

Après remise de votre confirmation, aucune modification ne sera acceptée.

JE SUIS ÉVALUÉ.E SUR :

Deux épreuves terminales au titre des enseignements de spécialité : écrits du 19 au 21 juin 2024.

Ces épreuves peuvent comporter, en plus de la partie écrite, une partie orale et/ou pratique selon la spécialité.

Le calendrier global des épreuves sera mis en ligne ultérieurement sur le site de l'académie.

Les évaluations ponctuelles au titre des enseignements communs : mai / juin 2024

(histoire-géographie, LVA, LVB, enseignement moral et civique, enseignement scientifique pour le Bac général / mathématiques pour le Bac technologique)

ATTESTATION DE LANGUES VIVANTES

Tous les candidats, quel que soit leur statut, se verront délivrer une attestation de langues vivantes indiquant le niveau atteint en langue vivante A et en langue vivante B, et précisant ce niveau pour chacune des activités langagières, au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

L'attestation sera délivrée au vu des résultats obtenus à l'évaluation ponctuelle de langue vivante A et de langue vivante B organisée en fin de cycle terminal

Deux épreuves ponctuelles d'EPS : avril / mai 2024

(2 au choix parmi : tennis de table, danse, ou demi-fond)

- **Une épreuve terminale écrite de philosophie** : le 18 juin 2024 matin
- **Une épreuve terminale "Grand oral"** : entre le 24 et le 28 juin 2024

Les épreuves dites «ponctuelles» comptent pour 40% de la note finale de l'examen, et les épreuves dites «terminales» comptent pour 60%.

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS :

Le résultat obtenu à chacune des évaluations ponctuelles des enseignements optionnels sur la base duprogramme de terminale est affecté d'un coefficient 2.

Ces coefficients s'ajoutent au total des coefficients (100) prévus pour les enseignements obligatoires.

Ainsi, **l'inscription à des enseignements optionnels** (voie générale : 2 options en terminale maximum auxquelles peuvent se rajouter les options Littératures et cultures de l'Antiquité Latin et grec/ voie technologique : 2 options en terminale maximum) **engage le candidat.**

Toute absence non justifiée à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note 0, affectée du coefficient prévu.

En cas d'absence pour cause de force majeure, le candidat est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.

Le candidat doit prêter une attention particulière à ces dispositions avant de s'inscrire à un enseignement optionnel.

SI JE SUIS INSCRIT.E POUR SUBIR, A TITRE DÉROGATOIRE, LES ÉPREUVES DE FRANÇAIS, JE SUIS ÉVALUÉ.E SUR :

- Une épreuve terminale écrite : le 18 juin 2024
- Une épreuve terminale orale : fin juin début juillet 2024

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉPREUVE ORALE DE FRANÇAIS

Récapitulatifs des lectures et textes étudiés

Le candidat doit déposer, **pour le vendredi 31 mai 2024**, le **récapitulatif des lectures et textes étudiés au rectorat**, en prenant le soin de nommer le fichier selon la codification suivante :

- « NOM-Prénom-EAF-Bac 2024-Terminale ».
- Les candidats devront faire clairement apparaître leur **nom et prénom sur les récapitulatifs**
- Les candidats individuels doivent construire eux-mêmes ce récapitulatif en conformité avec les programmes de la classe de première.

**La date butoir du 31 mai 2024 devra être obligatoirement respectée.
Au-delà de cette date, votre récapitulatif ne sera plus pris en compte.
Vous devrez également en apporter un exemplaire le jour de l'épreuve.**

L'inscription à un examen est un acte personnel, il est recommandé aux candidats de s'inscrire eux-mêmes afin d'éviter toute erreur ou omission.

Ces choix sont définitifs et ne pourront pas faire l'objet de modification.

Pour tous renseignements concernant les épreuves les candidats sont invités à consulter les sites internet <https://eduscol.education.fr/> et <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/>

**Le calendrier de la session 2024 du baccalauréat est consultable
au Bulletin Officiel du 22 septembre 2023 sur www.education.gouv.fr**

CONVOCATION AUX ÉPREUVES

Vous serez averti.es par mail automatique de Cyclades (sur le mail utilisé pour l'inscription) de la mise à disposition d'une ou plusieurs convocations dans votre espace candidat vous indiquant les dates et les lieux d'épreuves.

Cette convocation doit être impérativement respectée (date, horaire, lieu).

RÉSULTATS ET RELEVÉS DE NOTES

Les résultats du 1^{er} groupe de l'examen du baccalauréat seront consultables sur le site de l'académie de Mayotte (www.ac-mayotte.fr) rubrique Scolarité/Etudes/Examens puis Examens puis Tous les résultats.

- **Votre relevé de notes** sera disponible sur votre espace candidat dès la publication des résultats. Vous devrez télécharger et conserver ce document précieusement car il vous sera demandé pour votre inscription dans le supérieur ou pour toute démarche d'orientation.
- **Vos copies** seront consultables à la fin de la session sur votre espace Cyclades.
- **Une attestation de langues vivantes** vous sera délivrée (le niveau indiqué dans l'attestation est déterminé en fonction des résultats obtenus à l'évaluation ponctuelle de LVA et de LVB - cadre européen commun de référence pour les langues).

Votre diplôme du baccalauréat sera édité et transmis à votre établissement d'inscription à la rentrée 2024. Les candidats libres récupéreront leur diplôme à la DEC

CONTACTS BUREAU DU BAC GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour tous renseignements, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante :

dec.bgt-dnb@ac-mayotte.fr

ou par téléphone :

Mme Azanati SOILIH

Cheffe de bureau

Tel : 02 69 61 89 82

Mme Zaina ALI OUSSENI

Gestionnaire Baccalauréat Général

Tel : 02 69 61 61 74

Mme Aminata AHAMED

Gestionnaire Baccalauréat technologique

Tel : 0269 61 88 54

Mme Tasnimi ASSANI

Gestionnaire Brevet des collèges

Tel : 0269 61 89 84